



DEMANDE DE DÉMÉNAGEMENT

Votre dossier complet doit être acheminé au service instructeur au minimum 15 jours ouvrés avant la date prévisionnelle d'intervention sur le domaine public.

DEMANDEUR :

Je soussigné(e), Mme – M. (*rayez la mention inutile*) Nom : Prénom :

en qualité de (propriétaire, locataire)

Domicilié(e) :

Tél. : Mail :

Sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public.

Adresse du déménagement :

Entreprise réalisant le déménagement :

Nom :

Adresse :

Téléphone : Fax : Mail :

CARACTERISTIQUES :

Nombre de camions prévu pour le déménagement :

CARACTERISTIQUES DES CAMIONS			
Longueur en mètre(s)	Largeur en mètre(s)	Hauteur en mètre(s)	PTAC en tonne(s)

Date et heure de début du déménagement : le à h

Date et heure de fin du déménagement : le à h

Nombre d'emplacement(s) de stationnement neutralisé(s) :

**L'occupation du domaine public se fera uniquement après autorisation de la commune.
Pour mémoire, la signalisation réglementaire y compris la matérialisation de l'interdiction de stationnement est à la charge du pétitionnaire.**

Date et signature du demandeur :

La demande est à déposer au :
Centre municipal de la Guette, 6 allée de la Guette, 91240 Saint-Michel-sur-Orge
ou par mail à arretes-circulation-stationnement@saintmichel91.fr

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier et informatique par les services techniques de la commune de Saint-Michel-sur-Orge afin d'instruire les demandes de permission de voirie, d'assurer la sécurité de la voirie et de gérer la circulation communale. Elles sont collectées par les services techniques et lui sont destinées ainsi qu'à la préfecture, aux administrés, à la police municipale et aux pompiers en charge de la commune. Elles sont conservées pendant 5 ans pour les arrêtés temporaires, et définitivement pour les arrêtés permanents. La base juridique du traitement est l'obligation légale.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données et de rectification en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.